

GUIDE DES DÉCHETS

DÉCHETS MÉNAGERS



CARTON D'EMBALLAGE, EMBALLAGE EN PLASTIQUE, PAPIER ET METAL



VERRE MÉNAGER



Un défi à relever collectivement : allons-y !

La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault souhaite associer l'ensemble de ses habitants à une gestion des déchets la plus vertueuse. Alors qu'est engagée l'optimisation des moyens et dispositifs de collecte (porte-à-porte et apport volontaire en conteneurs) la mobilisation du plus grand nombre est tout autant indispensable.

Face aux coûts incontournables de collecte et de traitement, seule une réduction sensible et durable des volumes, permet de limiter les charges qui pèsent sur l'usager. Pour y parvenir, le tri des déchets est un levier majeur, à portée de chacun. L'effort de tous est nécessaire ; allons-y !

A compter du 1er janvier 2021, des consignes de tri plus simples s'appliquent uniformément sur tout le territoire. Certaines communes voient le jour de collecte modifié. Au fil des mois, des plateformes « espace propreté » seront réaménagées, d'autres créées.

De nouvelles pratiques s'imposent à tous. Ce guide entend aider chacun à se les approprier. Le défi est de taille. Et c'est collectivement que nous le relèverons ; MERCI d'y contribuer activement !

Philippe Bigot
Vice-Président de la Communauté des communes



LES DÉCHETS

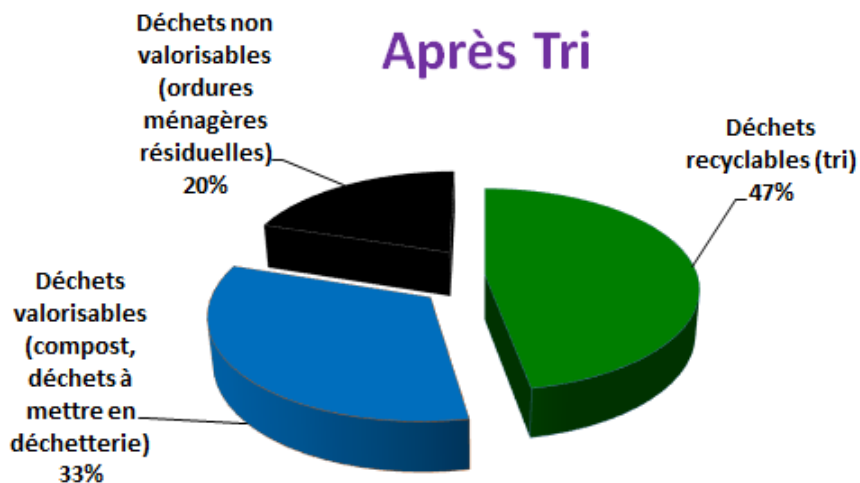
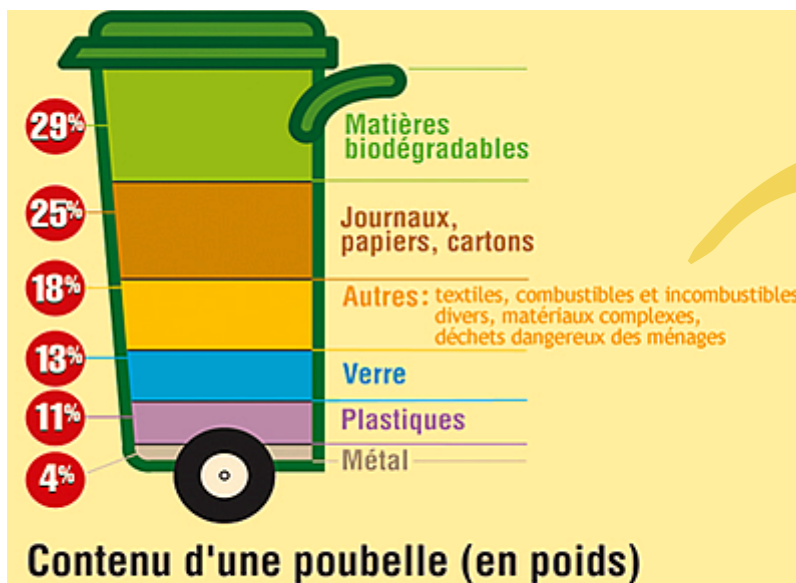


Bonjour, je suis Eugène et je vais vous guider tout au long de ce petit fascicule!

Voici un petit rappel sur la composition moyenne de la poubelle en France. En triant ses déchets de différentes façons, on peut diminuer sensiblement le volume et le poids de sa poubelle, recycler plus et moins enfouir de déchets dans le sol de notre planète.



Composition moyenne de la poubelle en France



TRI SELECTIF

5 bonnes raisons de trier ses déchets

- 1 Parce qu'en 80 ans nous avons multiplié notre production de déchets par 6
- 2 Pour préserver nos ressources naturelles et notre environnement
- 3 Pour diminuer le poids de nos ordures ménagères et le coût du traitement
- 4 Pour respecter la réglementation en vigueur et n'enfouir ou incinérer que des déchets dits "non recyclables"
- 5 S'inscrire dans le cadre du développement durable en répondant à nos besoins présents, sans nuire aux générations futures



Salut Eugène, tu n'es pas au courant ?

Salut Ben, tu n'aurais pas quelque chose de changé ?

Non, quoi ? Dis moi tout !!!

Tous les emballages se trient et les consignes se simplifient !



Le tri devient encore plus facile !

TRI SELECTIF

A compter du 1er janvier 2021, grâce aux progrès techniques de notre centre de tri, il n'est plus nécessaire de séparer les emballages plastiques, métalliques et les briques alimentaires des papiers et petits cartons. Tout ces déchets recyclables vont désormais dans un seul et unique conteneur ou sac de couleur jaune. Des consignes plus simples et davantage de déchets d'emballages à trier et à recycler !



NOUVEAU

Une seule couleur pour le tri :

papiers
&
emballages

=

Le tri plus facile

Dans les conteneurs aériens
(pictogramme jaune)

Dans les sacs jaunes
(porte-à-porte uniquement à Gacé)
COLLECTE le Mercredi



Les verres ménagers restent collectés séparément.

Un doute, une question sur le tri,
appelez le SERVICE DECHETS au **02 33 39 02 02**



service.dechets@cdcvam.fr

TRI SELECTIF

Papiers et Emballages



Dans le conteneur au Pictogramme JAUNE



ou dans le Sac JAUNE (porte à porte Gacé)



Le saviez-vous?


1 pull polaire est fabriqué avec 27 bouteilles en plastique.

Tous les emballages se trient !



TRI SELECTIF

Les emballages plastiques, métal, petits cartons et papiers

- ← Inutile de rincer les emballages, il suffit de bien les vider
- ← Je laisse les bouchons vissés pour qu'ils soient recyclés sur les emballages en plastique
- ← **Les emballages de déchets toxiques doivent être déposés en déchetterie** 
- ← Les petits cartons doivent être ouverts et pliés avant d'être mis dans le point d'apport volontaire
- ← Inutile de froisser les papiers ou de les déchirer... aucun document ne peut être lu ou intercepté lors du recyclage !

Le verre

- ← Bien enlever les bouchons, capsules et couvercles des bouteilles, pots et bocaux
- ← **La vaisselle, la porcelaine et autres pots en terre sont à jeter dans la poubelle d'Ordures Ménagères ou en Déchetterie**



La vaisselle cassée ne va pas dans ce conteneur mais bien dans votre poubelle traditionnelle !



Le saviez-vous?
Le verre se recycle à l'infini !

DECHETTERIES

Déchetterie de Vimoutiers

📍 Z.A rue des charmes, 61120 Vimoutiers
☎ 06 12 24 79 61

Lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h
Fermé le mercredi matin

Déchetterie de Gacé

📍 Ld Beaulieu, 61230 St Evroult de Montfort
☎ 07 84 56 21 71

Mardi au samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Déchetterie du Merlerault

📍 Z.A Moulin à vent, 61240 Le Merlerault
☎ 06 21 42 83 79

Mardi et jeudi de 9h à 12h
Mercredi et vendredi de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Déchetterie de Ste Gauburge

📍 Le Boulay Sud, 61370 Ste Gauburge
☎ 07 84 56 20 01

Mardi et jeudi de 14h à 18h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Déchetterie du Sap

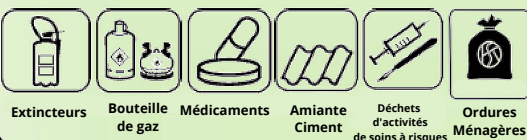
📍 Z.A Les Terriers, 61470 Sap-en-Auge
☎ 06 12 24 97 75

Lundi et mardi de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h

Matériaux acceptés



Matériaux interdits



En tant que résident de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, vous pouvez vous rendre dans toutes les déchetteries du territoire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Siège: rue Pernelle, 61120 Vimoutiers
02 33 67 54 85
contact@cdcvam.fr - www.cdcvam.fr